



BLASON :

Créé par la commune dans les années 1980.

« Vairé d'or et d'azur de quatre tires. »

TOPONYMIE :

Nom d'origine vieux français, "Cossé" désignant de la pierre molle dont on se servait pour la construction. Le déterminant le Vivien fait référence à Vivien le fils du baron de Craon tué lors d'une bataille contre les Bretons à la fin du 10^e siècle.

COSSÉ-LE-VIVIEN

EXPLICATIONS :

Le blason s'inspire de celui de la famille de Cossé. La reprise intégrale des armes de famille étant interdite pour les municipalités, il suffit d'en emprunter un ou plusieurs éléments..

La modification a consisté à remplacer le sable d'origine par l'azur.

Les ornements sont deux branches de laurier de gueules, feuillées de sinople, mises en sautoir par la pointe et liées d'argent pour honorer la ville.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

BLASON ORIGINAL :



PRÉCISIONS HÉRALDIQUES ET AJUSTEMENTS OPÉRÉS :

La forme de l'écu n'est pas bonne. Depuis le 15^e siècle et confirmé au 17^e siècle, l'écu est un rectangle de huit bandes et sept colonnes avec une pointe. Malgré ce changement de forme, rendu obligatoire pour dessiner correctement les écartelés et autre divisions plus nombreuses de l'écu, il se trouve encore des « héraldistes » qui utilisent la forme ancienne, venant troubler les néophytes qui finissent par ne plus rien comprendre. La consultation des armoriaux de l'Ancien Régime (De Bara (1570), De la Planche, Beaudeau, Menestrier, d'Hozier, Gastelier-de-la-Tour ...) ou des héraldistes du XIX^e et début du XX^e siècle (Traversier, Girault-de-Saint-Fargeau, Tailhades, Gheusi, Rietstap ...) démontre parfaitement que l'écu n'est plus triangulaire depuis longtemps.

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

L'or est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief.

Le vairé n'a pas d'ombre car il s'agit de la juxtaposition de points alternés ; il n'y a pas d'épaisseur et donc pas d'ombre.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de Cossé-le-Vivien reprend les armes de la famille de Cossé qui sont les suivantes :



HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

La commune de Cossé-le-Vivien n'a jamais fait réaliser d'autres armoiries, respectant ainsi les règles héraldiques.